|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GENERALE  CBD/SBI/3/8  17 novembre 2020  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATION

Troisième réunion

Lieu et dates à déterminer

Point 7 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

**La gestion des connaissances et le centre d’échange**

*Note de la Secrétaire exécutive*

# Introduction

1. Au paragraphe 4 de la décision [14/25](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-25-fr.pdf), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, d’entreprendre plusieurs activités relatives à la gestion des connaissances et de remettre un rapport d’activité sur ces activités, y compris les progrès accomplis dans l’utilisation de l’outil Bioland et son efficacité, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa troisième réunion. Ces activités incluent l’élaboration d’un outil de gestion des connaissances dans le cadre du processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, la mise en œuvre plus poussée du programme de travail du centre d’échange et de la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles, le développement plus poussé des centres d’échange nationaux, l’identification et la promotion des communautés de pratique et des réseaux de connaissances, et la poursuite d’une collaboration avec les initiatives et les organisations compétentes en matière de gestion des connaissances. Dans cette même décision, la Conférence des Parties a approuvé les modalités de fonctionnement conjointes du centre d’échange de la Convention, du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages.
2. Dans la décision [X/15](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-15-fr.pdf), la Conférence des Parties a adopté la mission, les buts et les objectifs du centre d’échange pour la période 2011-2020, et dans la décision [XI/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-02-fr.pdf), elle a accueilli avec satisfaction le programme de travail[[2]](#footnote-3) du centre d’échange en appui à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les buts et les objectifs du centre d’échange sont des éléments étroitement imbriqués d’un réseau de connaissances sur la biodiversité envisagé dans la partie VI du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
3. Au paragraphe 19 de la décision [XII/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-02-fr.pdf) B, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive d’élaborer une stratégie Web pour faire en sorte que toutes les informations communes ou intéressant les centres d’échange ainsi que d’autres plateformes mises en place au titre de la Convention soient accessibles à partir d’un point central, afin d’éviter les doubles emplois dans les initiatives menées. En réponse à cette demande, la Secrétaire exécutive a préparé une stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles[[3]](#footnote-4) et a mis cette stratégie à la disposition de la treizième réunion de la Conférence des Parties. Essentiellement, la stratégie Web a contribué à la réalisation du premier but du programme de travail du centre d’échange. Dans les décisions [XIII/23](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-23-fr.pdf) et 14/25, la Secrétaire exécutive a été priée de mettre à jour et de mettre en œuvre la stratégie Web, conformément au cadre pour une stratégie de communication.
4. Le présent document fournit une mise à jour sur les réponses apportées aux demandes ci-dessus. La partie II contient un projet d’outil de gestion des connaissances pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et fournit une vue d’ensemble du processus utilisé pour élaborer cet outil. La partie III fournit un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange. La partie IV contient un projet d’éléments pour un programme de travail du centre d’échange pour l’après-2020. Enfin, la partie V fournit un projet d’éléments pour une décision sur la gestion des connaissances et le centre d’échange.

# L’outil de gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversitÉ pour l’aprÈs-2020

1. Conformément au paragraphe 4 f) de la décision 14/25, la Secrétaire exécutive a préparé, en consultation avec les comités consultatifs informels, les Parties et les parties prenantes concernées, un projet d’outil de gestion des connaissances pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, disponible dans le document [CBD/SBI/3/8/Add.1](https://www.cbd.int/doc/c/d393/bc9e/57c0dd2ec1ccf62760e9000f/sbi-03-08-add1-fr.pdf).[[4]](#footnote-5) Ce projet d’outil a été mis à disposition, aux fins d’examen par les pairs et de commentaires, lors d’un forum de discussion en ligne tenu du 24 au 28 août 2020. Plus de 50 personnes ont participé au forum de discussion et 65 messages ont été affichés.[[5]](#footnote-6) L’élaboration du projet d’outil a tenu compte également de l’expérience acquise dans la gestion des connaissances dans le cadre de plusieurs initiatives et organisations.
2. Le but de l’outil de gestion des connaissances est de faciliter et d’appuyer une mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 par la communauté mondiale, en améliorant la production, la collecte, l’organisation, le partage et l’utilisation des données, des informations et des connaissances.
3. Le résultat escompté[[6]](#footnote-7) est que, d’ici à 2030, des données, des informations et des connaissances de haute qualité soient disponibles, accessibles et utilisées, selon que de besoin, par les responsables politiques, les gestionnaires, les décideurs, les praticiens et les membres du public à différents niveaux, en vue de faciliter la planification, l’élaboration de politiques générales, la prise de décisions, la mise en œuvre, le suivi, l’examen et l’établissement des rapports sur la biodiversité fondés sur des données probantes.
4. Le présent document décrit, entre autres, les principales mesures stratégiques qui doivent être prises par les Parties, les organisations compétentes et les secrétariats de conventions concernés, selon qu’il convient, afin d’améliorer la gestion des connaissances en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Ces mesures stratégiques sont réparties dans cinq catégories qui correspondent aux principales étapes du cycle de gestion des connaissances, à savoir : la production de connaissances, la découverte et la collecte des connaissances, l’organisation et le partage des connaissances, l’utilisation et l’application des connaissances, et enfin, l’audit et l’examen des connaissances.
5. L’Organe subsidiaire chargé de l’application souhaitera peut-être examiner et réviser, selon qu’il convient, le projet d’outil de gestion des connaissances et le projet de recommandation figurant dans la partie V ci-dessous, afin de les transmettre à la Conférence des Parties, pour examen à sa quinzième réunion.

# Rapport sur la mise en oeuvre du programme de travail du centre d’Échange

1. Comme indiqué plus haut, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction le programme de travail du centre d’échange en appui à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ([PNUE/CBD/COP/11/31](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-31-fr.pdf)), et a convenu de poursuivre son examen du programme de travail (décision XI/2).
2. Dans la décision 14/25, la Secrétaire exécutive a été priée, entre autres, de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange à l’appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030[[7]](#footnote-8), et de remettre un rapport d’activité, y compris sur les progrès accomplis dans l’utilisation de l’outil Bioland et son efficacité, à l’Organe subsidiaire chargé de l’application, pour examen à sa troisième réunion.
3. Cette partie du présent document contient un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.[[8]](#footnote-9) Elle résume les principales activités menées et les succès obtenus au regard des trois buts du programme de travail, à savoir : le renforcement du centre d’échange central, la création ou le développement plus poussé des centres d’échange nationaux, et la collaboration avec des partenaires concernés afin d’élargir et de renforcer le réseau de centres d’échange, en vue d’optimiser les avantages mutuels et la complémentarité, et pour promouvoir un accès ouvert et une interopérabilité.

## Vision et mission du programme de travail

1. La vision du programme de travail du centre d’échange est de créer un réseau de connaissances sur la biodiversité, en rassemblant une multitude de données d’expérience, de connaissances et d’exemples de bonnes pratiques, d’outils et d’orientations élaborés par différents acteurs partout dans le monde, et en assurant leur mise à disposition par le biais du centre d’échange, en vue de faciliter et d’appuyer le renforcement de l’application de la Convention.
2. La mission du programme de travail est de contribuer à l’application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, au moyen de services d’information efficaces et d’autres moyens appropriés pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l’échange d’informations, et de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de praticiens, de producteurs de connaissances et de gestionnaires des connaissances, issus de Parties, d’organisations et de différentes communautés de pratique.
3. La vision et la mission du programme de travail seront poursuivies davantage dans le cadre de l’outil de gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, mentionné dans la partie II ci-dessus.

## Le centre d’échange central et la stratégie Web

1. Le premier but du programme de travail est de renforcer et d’assurer le maintien d’un centre d’échange central moderne, qui fournit des services d’information efficaces et d’autres outils et moyens appropriés pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique, le partage des connaissances et l’échange d’informations entre les Parties et les parties prenantes à l’échelle mondiale. Le but principal est de faire en sorte que les informations et les connaissances importantes provenant du monde entier soient faciles à trouver et à accéder par les Parties et les parties prenantes. Le concept de partage des connaissances inclut le partage des données d’expérience, des bonnes pratiques, des enseignements tirés, des compétences, des technologies et des savoir-faire techniques.
2. La plupart des activités menées à cet effet ont été réalisées dans le cadre de la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles, et conformément au cadre pour une stratégie de communication. Depuis 2018, le Secrétariat a continué d’intégrer et de simplifier l’infrastructure et le contenu Web, afin de favoriser une cohérence dans l’ensemble des centres d’échange et d’autres plateformes hébergées par le Secrétariat, et pour faire en sorte que les informations communes ou qui intéressent les différentes plateformes puissent être transmises et soient accessibles à partir d’un point central.
   1. *La plateforme du centre d’échange central*
3. Le Secrétariat a assuré le maintien et développé davantage la plateforme du centre d’échange central,[[9]](#footnote-10) le site Internet et les portails thématiques de la Convention,[[10]](#footnote-11) ainsi que des outils spécialisés en ligne accessibles par la plateforme du centre d’échange central, afin d’aider les Parties à appliquer la Convention et ses Protocoles.[[11]](#footnote-12)
4. Conformément à la démarche stratégique d’utilisation des outils et des services innovants accessibles au public, le Secrétariat a commencé à effectuer la migration du principal moteur du site Internet de la Convention vers le système de gestion de contenu Drupal.[[12]](#footnote-13) Il a aussi continué à élaborer et à assurer le maintien des métadonnées et des formats communs pour les services d’information en ligne.
5. Le Secrétariat a continué également d’utiliser les nouvelles technologies de traduction, telles que le logiciel de traduction en ligne SDL Trados Studio 2017, afin d’optimiser la maintenance des services d’information de la Convention dans toutes les langues officielles de l’ONU, d’une façon abordable et efficace. Il a étudié les meilleures solutions disponibles dans l’ensemble du système de l’ONU, tout en améliorant l’accès au fichier mondial des traducteurs de l’ONU.
6. Le Secrétariat a poursuivi l’intégration de l’infrastructure et du contenu Web, afin de favoriser une cohérence entre les trois centres d’échange et d’autres plateformes hébergées par le Secrétariat. Ceci a permis d’améliorer la gestion du contenu et de centraliser la transmission et l’accès aux informations communes ou qui intéressent les différentes plateformes, afin d’éviter les doubles emplois dans les initiatives. Le Secrétariat a adopté également une fonction unique de connexion, permettant aux utilisateurs de créer et de conserver leurs comptes d’utilisateur[[13]](#footnote-14) pour avoir accès aux centres d’échange et pour modifier leur contenu, comme autorisé. Il a amélioré également la présentation visuelle des nouveaux services d’information du centre d’échange.
7. D’autre part, le Secrétariat met en œuvre les modalités de fonctionnement conjointes du centre d’échange de la Convention, du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages, lesquelles visent à faire en sorte, autant que possible, que des approches communes soient utilisées pour développer et administrer les centres d’échange, tout en préservant les fonctionnalités spécifiques propres à chaque centre d’échange.
   1. *Le site Internet de la Convention*
8. Un autre succès important a été le lancement du nouveau site Internet de la Convention (www.cbd.int) le 18 décembre 2019. Quelques-uns des nouveaux éléments du site Internet incluent une présentation visuelle moderne, une adaptabilité aux petits écrans (tels que les téléphones portables et les tablettes), une nouvelle architecture qui rend le contenu plus facile à trouver, et une meilleure intégration des campagnes des médias sociaux dans le contenu du site Internet. Le site Internet permet aussi aux membres du personnel du Secrétariat de créer et de gérer le contenu du site Internet, ce qui permet d’assurer une plus grande couverture des questions d’actualité. Le Secrétariat continue de simplifier la publication des contenus Internet et de favoriser une communication cohérente dans l’ensemble du site Internet, et il a assuré l’intégration fluide des pages Web historiques dans le nouveau site Internet, afin de permettre un examen et une migration progressifs des contenus, sans interrompre pour autant l’accès par les utilisateurs et les moteurs de recherche.
9. Les activités prévues incluent la poursuite de l’amélioration du site Internet de la Convention et d’autres services d’information, en termes de contenu, services, présentation visuelle, facilité d’utilisation, capacité d’utilisation et accessibilité, compte tenu des retours d’information des utilisateurs, et conformément à la stratégie Web et à la stratégie de communication.
   1. *Les services de partage d’informations*
10. Le Secrétariat continue d’élaborer et d’assurer le maintien des outils permettant un accès facilité et un partage d’informations pertinentes, y compris des informations sur les activités de mise en œuvre et le matériel de référence, tel que des études de cas, des bonnes pratiques, du matériel d’apprentissage et d’orientation, des ressources multimédias, ainsi que des informations sur les organisations, les experts, les évènements, les ressources et les opportunités, en utilisant des interfaces modernes basées sur des normes ouvertes. À titre d’exemple, l’Interface de programmation d’application (Application Programming Interface (API)) du centre d’échange de la Convention a été améliorée et gérée afin de renforcer l’interopérabilité entre la plateforme du centre d’échange central et les sites Internet des centres d’échange nationaux et d’autres systèmes d’information, bases de données ou registres, ainsi que les plateformes des Parties et des partenaires, comme moyen pour faciliter un accès et un partage d’informations améliorés.[[14]](#footnote-15) Des services spécialisés en ligne du centre d’échange, basés sur la nouvelle infrastructure Web, tels que le centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages, l’outil de présentation des rapports en ligne, l’outil de suivi des décisions et l’outil Bioland, utilisent tous cette Interface de programmation d’application (API) pour enregistrer et récupérer leurs données.[[15]](#footnote-16)
11. D’autre part, les espaces de travail et les services de communication de l’information du centre d’échange[[16]](#footnote-17) ont été améliorés pour renforcer le partage d’informations et de connaissances, en permettant aux Parties de transmettre et de mettre à jour leurs données en ligne directement et en temps réel.
12. Plusieurs outils de collaboration, y compris les forums de discussion et les services de conférence en ligne, ont été créés et renforcés également, afin d’encourager les Parties et les parties prenantes à interagir, à collaborer et à partager des idées et des expériences d’une manière informelle et facilitée, tout en fournissant un accès rapide aux informations pertinentes. Du fait de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a utilisé des technologies de pointe pour tenir des réunions en ligne, y compris des services d’interprétation dans les six langues officielles de l’ONU,[[17]](#footnote-18) ce qui a permis d’assurer une continuité dans les activités de base de la Convention.
13. Les activités prévues incluent : la migration complète de la base de données du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques vers la nouvelle infrastructure Web; la mise au point de présentations visuelles et de graphiques pour visualiser des informations filtrables sur le centre d’échange pour différents types de données; l’élaboration d’un système d’agrégation pour la collecte d’informations provenant des plateformes des centres d’échange nationaux, de sorte que ces informations soient faciles à trouver et facilement accessibles à partir de la plateforme du centre d’échange central.
    1. *Le réseau d’experts et de praticiens provenant de Parties et de partenaires*
14. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d’autres partenaires, afin d’assurer le maintien du site Internet du forum sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (<http://nbsapforum.net>), qui relie, par l’intermédiaire de plusieurs communautés d’intérêts, des experts et des praticiens qui contribuent à l’élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).
    1. *Orientations pour les Parties et les partenaires concernant le partage d’informations*
15. Le Secrétariat continue de fournir des orientations techniques et d’aider les Parties et les organisations à renforcer le partage d’informations par le biais du centre d’échange. Ceci inclut, par exemple, la documentation et la publication des spécifications concernant l’Interface de programmation d’application et des protocoles d’interopérabilité du centre d’échange, ainsi qu’un accès au registre d’exemples d’intégration des interfaces de programmation d’application. La documentation technique pour les développeurs informatiques concernant l’Interface de programmation d’application du centre d’échange est disponible sur le registre en ligne GitHub.[[18]](#footnote-19)
16. Le Secrétariat a aussi élaboré et mis à la disposition des Parties et des utilisateurs des formats communs, des vocabulaires contrôlés et d’autres directives techniques, y compris des orientations sur la communication d’informations et les processus de validation.

## Les centres d’échange nationaux et l’outil Bioland

1. Le deuxième but du programme de travail du centre d’échange est de faire en sorte que les centres d’échange nationaux fournissent des services d’information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique. Les objectifs spécifiques du programme de travail sont de faire en sorte que : toutes les Parties disposent de capacités suffisantes pour assurer le maintien de centres d’échange nationaux efficaces; des sites Internet de haute qualité sont mis en place pour les centres d’échange nationaux, et les informations nationales sont partagées; les Parties collaborent entre elles et partagent des connaissances; les partenaires et le Secrétariat contribuent à la création des centres d’échange nationaux.
2. Au paragraphe 4 b) de la décision 14/25, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de continuer d’apporter un soutien aux initiatives des Parties visant à mettre en place, à maintenir et à développer plus avant leurs centres d’échange nationaux, y compris au moyen du développement et de la mise en valeur de l’outil Bioland. Elle a aussi demandé à la Secrétaire exécutive de faciliter et d’organiser une formation, en collaboration avec les Parties et les organisations compétentes. Le Secrétariat a fourni un appui à la création des centres d’échange nationaux durant 2019 et 2020 dans trois principaux domaines: développement plus poussé de l’outil Bioland, organisation d’ateliers et mobilisation renforcée de la plateforme du centre d’échange central et de ses partenaires, au moyen de liens entre les contenus, de l’interopérabilité et d’une aide à distance en matière de formation.
3. Cette sous-partie du présent document résume les principales activités menées et les succès obtenus dans la création ou le développement plus poussé des centres d’échange nationaux. Elle met en évidence également les progrès accomplis dans l’utilisation de l’outil Bioland et son efficacité.
   1. *Renforcement des centres d’échange nationaux*
4. Conformément au paragraphe 4 b) de la décision 14/25, le Secrétariat a continué d’appuyer les initiatives des Parties visant à créer, à maintenir et à développer plus avant leurs centres d’échange nationaux, y compris au moyen du développement et de la mise en valeur de l’outil Bioland, ainsi que des activités de formation, en collaboration avec les Parties et les organisations compétentes.

*a) Renforcement des capacités de création et de maintien des centres d’échange nationaux*

1. Le Secrétariat organisé conjointement deux ateliers de renforcement des capacités pour les centres d’échange nationaux durant la période 2019-2020, et a apporté un soutien à trois ateliers organisés par des partenaires.
2. Un atelier infrarégional en face-à-face sur les centres d’échange nationaux pour les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe s’est tenu à Riyad, du 14 au 18 avril 2019. Au total, 19 responsables gouvernementaux venant de Bahreïn, d’Oman et d’Arabie saoudite ont bénéficié d’une formation sur la création et le maintien de centres d’échange nationaux efficaces en appui à leurs stratégies et leurs plans d’action nationaux pour la diversité biologique, et sur la manière d’utiliser l’outil Bioland pour mettre en place ou développer plus avant les sites Internet de leurs centres d’échange nationaux.
3. Un atelier de formation en ligne de trois jours, portant sur l’utilisation de l’outil Bioland, a aussi été organisé conjointement avec le Centre de la biodiversité de l’Association des Nations d’Asie du Sud-Est (ASEAN), du 25 au 27 mars 2020, comme activité préliminaire à l’atelier régional pour les pays de l’ASEAN, concernant les centres d’échange nationaux. Les participants de cinq Etats membres de l’ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) ont pris part à cet atelier. En préalable à l’atelier de formation en ligne, 10 membres du personnel du Centre de la biodiversité de l’ASEAN ont bénéficié d’une « formation des formateurs » en ligne concernant l’utilisation de l’outil Bioland. du 10 au 12 mars 2020. Cette composante de « formation des formateurs » a fourni aux membres du personnel de nombreuses connaissances et compétences pour leur permettre d’utiliser l’outil Bioland dans d’autres pays, afin de gérer et de partager des données sur la biodiversité dans toute la région, ainsi que pour mettre en place un site Internet pour le centre d’échange régional, basé sur l’outil Bioland.[[19]](#footnote-20)
4. Le Secrétariat a appuyé également, en collaboration avec la Belgique et la France, deux ateliers sur l’outil Bioland tenus en août et en septembre 2019 au Burundi et en Belgique, respectivement. Des participants de 12 pays qui ont mis en place des sites Internet pour leurs centres d’échange nationaux en utilisant la boîte à outils du Portail (Portal Took Kit (PTK))[[20]](#footnote-21) étaient présents. Un atelier de suivi comprenant trois séances virtuelles a été organisé par la Belgique et la France, en octobre 2020, pour ces 12 pays.

*b) Mise en place de sites Internet de haute qualité pour les centres d’échange nationaux*

1. Le Secrétariat a élaboré plus avant l’outil Bioland[[21]](#footnote-22) et a lancé sa nouvelle version en décembre 2019, par la notification [2019-112](https://www.cbd.int/doc/notifications/2019/ntf-2019-112-chm-en.pdf). Les principaux éléments de cette nouvelle version de l’outil Bioland incluent une plus grande facilité d’utilisation, un meilleur appui multilingue, une plus grande intégration avec les Interfaces de programmation d’application pour l’interopérabilité de la Convention et les systèmes d’information de partenaires, comme le tableau de bord du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité.
2. Le Secrétariat a fourni un appui à plusieurs Parties pour mettre en place ou mettre à jour les sites Internet pour leurs centres d’échange nationaux, en utilisant l’outil Bioland. A ce jour, cinq sites Internet de centres d’échange nationaux utilisant l’outil Bioland ont été activés et publiés, à savoir, pour la Belgique, le Burundi, le Canada, la France et le Centre de la biodiversité de l’ASEAN.[[22]](#footnote-23)
3. Le Secrétariat a aussi apporté un soutien à un projet intitulé “Utiliser le centre d’échange de la Convention pour améliorer l’acquisition et le partage de données sur la biodiversité”, mené par la Belgique et par la France, grâce à un financement CESP2019-010[[23]](#footnote-24) du Système mondial d’information sur la biodiversité (GBIF), qui fournit un appui à sept pays francophones[[24]](#footnote-25) pour assurer la migration des sites Internet de leurs centres d’échange nationaux, basés sur la boîte à outils du Portail (PTK), vers des plateformes basées sur l’outil Bioland, et pour assurer une plus grande intégration avec les données du GBIF au moyen d’un raccordement compatible avec l’outil Bioland. Cinq autres pays affiliés au projet sont en train d’adopter l’outil Bioland également[[25]](#footnote-26).
4. D’autre part, le Secrétariat a fourni un appui technique à 12 autres pays.[[26]](#footnote-27) Ceci inclut les pays qui ont exprimé leur souhait d’utiliser l’outil Bioland, ou qui ont participé à des ateliers de formation entre 2016 et 2018. Le Secrétariat a mis en place des instances Bioland pour ces pays, dans le cadre d’activités de formation et d’apprentissage.
   1. *Prix décernés aux centres d’échange nationaux*
5. Au paragraphe 15 de la décision XII/2 B, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de proposer, en collaboration avec le Comité consultatif informel sur le centre d’échange, un processus pour décerner un prix, lors des treizième, quatorzième et quinzième réunions de la Conférence des Parties, dans la limite des ressources disponibles, aux Parties qui ont accompli le plus de progrès dans la création ou le développement plus poussé de leurs centres d’échange nationaux. La deuxième série de prix a été décernée à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.[[27]](#footnote-28)
6. Le processus pour la troisième série de prix qui seront décernés à la quinzième réunion de la Conférence des Parties a été lancé en février 2020, par la notification [2020-018](https://www.cbd.int/doc/notifications/2020/ntf-2020-018-chm-en.pdf). Les Parties ont été invitées à remplir et à transmettre un questionnaire pour exprimer leur souhait d’être désigné comme gagnant. En raison de la pandémie de COVID-19, la date limite pour les candidats à un prix a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2020 par la notification [2020-061](https://www.cbd.int/doc/notifications/2020/ntf-2020-061-chm-en.pdf), diffusée le 14 août 2020.
7. À sa réunion en ligne tenue le 9 juillet 2020, le Comité consultatif informel sur le centre d’échange a recommandé, entre autres, de continuer à décerner ce prix pendant encore 10 ans, au vu de sa popularité auprès des Parties. Il fut souligné que ceci constituerait une mesure d’incitation utile pour les Parties, afin qu’elles continuent de créer, de maintenir et d’améliorer leurs centres d’échange nationaux.

## Le réseau et les services du centre d’échange

1. Le troisième but du programme de travail du centre d’échange est d’étendre et d’assurer le maintien du réseau et des services du centre d’échange. A ce jour, plus de 100 Parties ont mis en place des sites Internet pour leurs centres d’échange nationaux, reliés au centre d’échange central.[[28]](#footnote-29) De plus, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec plusieurs organisations, réseaux et initiatives qui ont appuyé ou ont relié leurs systèmes d’information, leurs bases de données/registres et leurs plateformes au réseau de centres d’échange. À titre d’exemple:
   1. Le Portail d’information sur les accords multilatéraux sur l’environnement (InforMEA),[[29]](#footnote-30) créé dans le cadre de l’Initiative sur la gestion de l’information et des connaissances au titre des accords multilatéraux sur l’environnement (MEA-IKM), a continué d’utiliser systématiquement les principales informations (telles que les décisions, les nouvelles, les évènements, les correspondants nationaux, les rapports nationaux) provenant du site Internet et des centres d’échange de la Convention, et de faciliter leur recherche et leur accessibilité, par le biais de la plateforme InforMEA, auprès d’un public élargi. Des progrès ont aussi été accomplis pour améliorer l’interopérabilité avec InforMEA, en facilitant l’utilisation du site Internet d’InforMEA, en révisant la terminologie du Portail d’ontologie du droit et de l’environnement (LEO), et en favorisant l’utilisation du format Akoma-Ntoso[[30]](#footnote-31) adopté pour les documents de l’ONU;
   2. Le projet d’Outil sur les données et l’établissement des rapports (DaRT),[[31]](#footnote-32) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), en collaboration avec le Secrétariat et d’autres partenaires, vise également à faciliter le partage d’informations et de données par le biais du centre d’échange. Entre autres, une Interface de programmation d’application a été créée pour faciliter l’interopérabilité entre le site Internet de DaRT, hébergé par le serveur d’InforMEA, et l’outil Bioland;
   3. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-WCMC) contribue actuellement à la cellule de crise du PNUE sur l’environnement mondial,[[32]](#footnote-33)qui sera interopérable avec la plateforme du centre d’échange central. Le PNUE-WCMC réalise également un projet de coopération technique et scientifique avec le Maroc, en vue de créer une plateforme nationale pour la biodiversité. Le PNUE-WCMC a aussi élaboré un “Compendium d’orientations sur les principales bases de données mondiales concernant les conventions relatives à la biodiversité” et a mis à disposition ces orientations dans les six langues officielles de l’ONU;[[33]](#footnote-34)
   4. Le Secrétariat travaille en collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), y compris son équipe de travail sur les connaissances et les données, afin de mettre à disposition les informations et les connaissances produites par l’IPBES, par le biais du réseau de centres d’échange;[[34]](#footnote-35)
   5. Le Système mondial d’information sur la biodiversité (GBIF) a assuré une interopérabilité avec la plateforme du centre d’échange central, afin de permettre aux Parties d’accéder et de partager des données et des informations provenant du GBIF, en vue de faciliter leurs travaux menés à l’échelon national;[[35]](#footnote-36)
   6. Le Centre de la biodiversité de l’ASEAN a créé un centre d’échange régional[[36]](#footnote-37) et apporte un soutien aux Etats membres de l’ASEAN pour mettre en place des sites Internet pour leur centres d’échange nationaux, afin d’améliorer le partage des informations relatives à la biodiversité dans leur sous-région;
   7. Le Système d’information sur la biodiversité pour l’Europe (BISE) est un point d’entrée unique pour les données et les informations relatives à la biodiversité qui soutiennent la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité de l’Union européenne et des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité en Europe, en tant que centre d’échange de l’Union européenne (<http://biodiversity.europa.eu>); il est relié également à la plateforme du centre d’échange central;
   8. D’autres organisations, réseaux, processus et initiatives qui fournissent des informations au réseau de centres d’échange incluent le Service d’information sur les espèces de l’UICN,[[37]](#footnote-38) le Laboratoire sur la biodiversité de l’ONU (UN Biodiversity Lab), l’Encyclopédie de la Vie (Encyclopedia of Life), l’Initiative internationale sur le code barre de la Vie (International Barcode of Life Initiative (iBOL)), le Réseau d’observation de la biodiversité du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO BON), l’Observatoire numérique pour les aires protégées (DOPA), le Portail sur les connaissances au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et le Portail de données en accès libre sur les Objectifs de développement durable de l’ONU.
2. Ces initiatives et institutions et d’autres encore sont énumérées dans le document d’information CBD/SBI/3/INF/13, et d’autres sont mentionnées dans le “Compendium d’orientations sur les principales bases de données mondiales concernant les conventions relatives à la biodiversité” élaboré par le PNUE-WCMC.[[38]](#footnote-39)

## Travaux du Comité consultatif informel sur le centre d’échange

1. Le Comité consultatif informel sur le centre d’échange a continué des fournir des avis à la Secrétaire exécutive sur différentes questions relevant de son mandat, y compris des orientations sur la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange. Trois réunions du comité ont eu lieu : à Montréal, du 17 au 19 juin 2019, à Montréal, le 26 novembre 2019, et en ligne le 9 juillet 2020. Le comité fourni des avis sur des questions relatives à l’amélioration du centre d’échange central, à la mise en œuvre de la stratégie Web, aux mesures et aux partenariats pour le renforcement des centres d’échange nationaux, au prix décerné à des centres d’échange nationaux, à la gestion des connaissances, et à la coopération technique et scientifique.[[39]](#footnote-40)
2. Conformément au paragraphe 5 de la décision [14/24](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-24-fr.pdf) B, le mandat du Comité consultatif informel sur le centre d’échange s’achèvera à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, après l’examen de la création d’un groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique.

# projet d’ÉlÉments d’un programme de travail du centre d’Échange pour l’aprÈs-2020

1. Le centre d’échange et ses différentes composantes[[40]](#footnote-41) joueront un rôle crucial pour appuyer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. En particulier, le centre d’échange facilitera et appuiera les différents moyens de mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, y compris la coopération technique et scientifique, la gestion des connaissances, la communication, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources, ainsi que l’amélioration de la planification, de l’établissement des rapports et du mécanisme d’examen. Un tel soutien pourra inclure : l’amélioration du partage des données, des informations et des connaissances; l’accès aux compétences, aux technologies et aux savoir-faire techniques; le partage des données d’expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés; la création de réseaux entre les Parties et les parties prenantes; l’accès à des opportunités de recherche collaborative, d’apprentissage et d’assistance entre pairs; ainsi qu’un rapprochement entre les Parties et les parties prenantes qui ont besoin d’assistance et celles qui peuvent fournir une telle assistance.
2. Le futur programme de travail du centre d’échange en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 comprendra des nouvelles activités, ainsi que des activités en cours, ou qui n’ont pas encore été achevées. Les mesures ci-après constituent une liste indicative des mesures à prendre à court terme et à moyen terme :
   1. Mise à jour et mise en œuvre plus poussée de la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles, conformément à la stratégie de communication;
   2. Développement et intégration plus poussés de l’infrastructure et du contenu Web, pour favoriser la cohérence et l’intégration dans l’ensemble des centres d’échange et d’autres services d’information hébergés par le Secrétariat;
   3. Application des modalités de fonctionnement conjointes du centre d’échange de la Convention, du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages;
   4. Affinement et mise en œuvre des politiques et des procédures de fonctionnement types qui régissent la plateforme Internet, pour assurer une cohérence en matière de gestion de contenu;
   5. Maintenance de l’Interface de programmation d’application (API) du centre d’échange de la Convention et fourniture des codes source des nouveaux outils aux Parties et aux partenaires, pour faciliter l’interopérabilité;
   6. Migration complète de la base de données et des services en ligne du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques vers la nouvelle infrastructure Web;
   7. Amélioration plus poussée de la fonctionnalité de recherche des centres d’échange et intégration et visualisation des résultats de recherche;
   8. Elaboration d’un outil d’interface utilisateurs (User Interface (UI)) pour faciliter les recherches sur Internet et l’enregistrement des données, et pour assurer une cohérence dans l’ensemble des centres d’échange;
   9. Développement et maintenance plus poussés de l’infrastructure Web de la Convention, y compris : la maintenance des technologies Web; les sauvegardes, les mises à jour et la maintenance dans les serveurs; le respect des normes de sécurité en matière de technologie de l’information;
   10. Développement et déploiement de nouveaux services d’information du centre d’échange de la Convention (y compris l’outil qui relie entre eux les objectifs pour l’après-2020);
   11. Amélioration de la plateforme de rapprochement de l’Initiative Bio-Bridge;
   12. Amélioration des plateformes de collaboration en ligne, y compris des forums de discussion en ligne et des installations de vidéoconférence;
   13. Contribution à l’élaboration plus poussée de l’Outil sur les données et l’établissement des rapports en ligne (DaRT) pour les accords multilatéraux sur l’environnement, et son intégration et interopérabilité avec la plateforme du centre d’échange central et avec l’outil Bioland, afin d’aider les Parties dans leurs processus d’établissement des rapports nationaux;
   14. Elaboration de nouvelles terminologies, métadonnées et formats communs, et affinement et mise à jour des terminologies, métadonnées et formats communs existants, pour les services d’information en ligne de la Convention et des classifications connexes;
   15. Gestion continue des lignes directrices sur la taxonomie et le marquage pour les registres en ligne;
   16. Coordination du marquage sémantique des documents officiels, conformément au référentiel général d’interopérabilité sémantique de l’ONU pour les documents normatifs et parlementaires (UNSIF);
   17. Elaboration plus poussée et mise en valeur de l’outil Bioland pour faciliter la mise en place et le développement plus poussé des sites Internet des centres d’échange nationaux;
   18. Renforcement de l’interopérabilité entre l’outil Bioland et les systèmes d’information pertinents (y compris le centre d’échange de la Convention, le centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages, le centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques, DaRT, GBIF, et d’autres encore);
   19. Renforcement des capacités des centres d’échange nationaux, y compris l’utilisation de l’outil Bioland pour mettre en place ou renforcer les sites Internet des centres d’échange nationaux;
   20. Poursuite du prix décerné à certains centres d’échange nationaux;
   21. Poursuite de la collaboration avec l’Initiative sur la gestion de l’information et des connaissances au titre des accords multilatéraux sur l’environnement (MEA-IKM), afin d’augmenter l’accès et le partage d’informations et de connaissances relatives à la biodiversité par le biais d’InforMEA, y compris au moyen de futurs travaux sur l’interopérabilité, des vocabulaires communs, et des thésaurus;
   22. Collaboration continue avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), notamment par l’intermédiaire de l’équipe de travail sur les connaissances et les données;
   23. Poursuite de la collaboration et du renforcement de l’interopérabilité avec d’autres organisations partenaires, initiatives et réseaux, afin que les données, informations, connaissances, compétences, technologies et autres ressources techniques et scientifiques pertinentes qu’ils hébergent soient mis à disposition par le biais des plateformes du centre d’échange central et des centres d’échange nationaux.
3. Bien que le Secrétariat ait un rôle à jouer dans la facilitation et l’appui fourni au développement plus poussé et au renforcement du centre d’échange, y compris la maintenance de son portail central en tant que centre mondial de connaissances sur la biodiversité, il ne pourra pas à lui seul accomplir cette tâche lourde et croissante. Il aura besoin d’une contribution et d’un appui continus des Parties et de différentes organisations partenaires. A ce titre, le Secrétariat mettra l’accent sur une mobilisation et un renforcement des partenariats avec les Parties et les organisations, les initiatives et les réseaux pertinents, afin de mettre en œuvre le nouveau programme de travail du centre d’échange.
4. Le Secrétariat exploitera les opportunités et les possibilités de renforcement de la coopération technique et scientifique, de la gestion des connaissances et de la communication, offertes par les nouvelles technologies numériques.[[41]](#footnote-42) Dans le cadre des moyens de mise en œuvre étendus pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, il collaborera et créera des synergies dans ses initiatives menées auprès des initiatives et des stratégies mondiales pertinentes, comme l’Initiative de transformation numérique du PNUE, la Stratégie de données mondiales sur l’environnement de l’ONU, la Cellule de crise de l’ONU sur l’environnement mondial, la Feuille de route de l’ONU pour la coopération numérique, le Laboratoire sur la biodiversité de l’ONU, l’Initiative numérique pour la Terre, et d’autres encore.
5. L’Organe subsidiaire chargé de l’application souhaitera peut-être examiner le rapport d’activité ci-dessus et le projet d’éléments d’un éventuel futur programme de travail du centre d’échange, y compris mesures pour favoriser une transformation numérique pour la biodiversité, et formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties, comme suggéré dans la partie V ci-dessous.

# ÉlÉments d’un projet de dÉcision

1. Sur la base des informations ci-dessus, l’Organe subsidiaire chargé de l’application souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties d’adopter une décision qui serait libellée comme suit:

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions [14/25](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-25-fr.pdf), [XIII/23](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-23-fr.pdf) B, [XII/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-02-fr.pdf) B et [XI/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-02-fr.pdf),

*Rappelant aussi* le programme de travail du centre d’échange en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020,[[42]](#footnote-43)

*Soulignant* l’importance cruciale d’un accès facile et rapide à des données, des informations et des connaissances de haute qualité, pour appuyer une mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020,

1. *Accueille avec satisfaction* l’outil de gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, contenu dans la note de la Secrétaire exécutive;[[43]](#footnote-44)
2. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les conventions relatives à la diversité biologique et les organisations compétentes à mettre en œuvre les mesures stratégiques énoncées dans l’outil de gestion des connaissances mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, pour améliorer la production, la collecte, l’organisation, l’accès facile et rapide, et l’utilisation effective des données, des informations et des connaissances, afin d’appuyer la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique;
3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, le Fonds pour l’environnement mondial et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources financières, techniques et humaines, afin de permettre aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition d’appliquer les mesures stratégiques énoncées dans l’outil de gestion des connaissances mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, comme élément important pour assurer une mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et des stratégies et des plans d’action nationaux pour la diversité biologique;
4. *Invite* les organisations, les réseaux, les processus et les initiatives qui contribuent à la production, la découverte, la capture, la gestion et l’utilisation des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité, à mettre en place, en collaboration avec les conventions relatives à la biodiversité, un réseau mondial de connaissances sur la biodiversité afin de promouvoir et de faciliter, entre autres, la coordination, la collaboration, les rapprochements et les réseaux, en vue de faciliter la disponibilité et l’accessibilité des données, des informations et des connaissances sur la biodiversité, aux fins de la planification, l’élaboration de politiques générales et la prise de décisions, ainsi que la mise en œuvre, le suivi, l’établissement des rapports et l’examen concernant la biodiversité;
5. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, ainsi que du projet d’éléments d’un programme de travail du centre d’échange pour l’après-2020, contenu dans la note de la Secrétaire exécutive;[[44]](#footnote-45)
6. *Prie* la Secrétaire exécutive d’élaborer, en tenant compte du projet d’éléments susmentionné, un programme de travail du centre d’échange pour la période allant jusqu’en 2030, compatible avec l’outil de gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, le cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités, et la planification, l’établissement des rapports et le mécanisme d’examen améliorés, et de mettre à disposition ce programme de travail, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa quatrième réunion, puis par la Conférence des Parties à sa seizième réunion;
7. *Prie* le Comité consultatif informel sur la coopération technique et scientifique,[[45]](#footnote-46) dans le cadre de son mandat, de fournir des avis à la Secrétaire exécutive au sujet de l’élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail du centre d’échange en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
8. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu’il convient, à continuer de fournir des ressources financières, techniques et humaines pour permettre aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition d’améliorer leurs centres d’échange nationaux, et pour les aider à mettre en place ou à mettre à jour les sites Internet de leurs centres d’échange en utilisant l’outil Bioland;
9. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de:
   1. Faciliter, en collaboration avec des organisations partenaire, la mise en œuvre de l’outil de gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020;
   2. Continuer à appuyer les initiatives des Parties visant à mettre en place, à assurer le maintien et à développer plus avant leurs centres d’échange nationaux, y compris au moyen de:
      1. L’élaboration plus poussée de l’outil Bioland, pour répondre aux besoins des Parties et des utilisateurs, et pour tenir compte des avancées technologiques;
      2. L’élaboration d’un matériel de formation et d’orientation sur l’utilisation de l’outil Bioland;
      3. L’élaboration d’orientations pour les correspondants nationaux du centre d’échange, concernant la coordination des activités du centre d’échange au niveau national, afin d’appuyer la mise en œuvre effective des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique;
      4. L’élaboration d’instances Bioland pour les Parties qui n’ont pas encore mis en place un site Internet pour leur centre d’échange national, en utilisant les informations fournies dans les pages de profil des pays sur le site Internet de la Convention, aux fins de leur examen et leur élaboration plus poussés;
      5. Maintien du prix accordé aux centres d’échange nationaux gagnants jusqu’en 2030;
   3. Développer plus avant le centre d’échange central afin de favoriser et de faciliter la coopération technique et scientifique, la gestion des connaissances, la communication et l’amélioration des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi, d’établissement des rapports et d’examen;
   4. Poursuivre la collaboration avec les initiatives, les organisations et les réseaux pertinents qui contribuent à la production, la capture, la gestion et l’utilisation efficace des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité, y compris le Portail d’information sur les accords multilatéraux sur l’environnement (InforMEA);
   5. Exploiter les technologies numériques pertinentes afin d’améliorer, entre autres, la découverte, la collecte, l’analyse, l’agrégation, le stockage, l’accessibilité, la facilité de recherche, la visualisation et le partage des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité;
   6. Remettre un premier rapport d’activité sur les activités susmentionnées, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa quatrième réunion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* [CBD/SBI/3/1](https://www.cbd.int/doc/c/b394/1143/4eebfb7075f312fd2c9c45b6/sbi-03-01-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
2. [PNUE/CBD/COP/11/31](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-31-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir [CBD/COP/13/14/Add.1](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-14-add1-fr.pdf) et [CBD/SBI/2/INF/16](https://www.cbd.int/doc/c/3784/4a93/7cb12e329b160b3d434e6667/sbi-02-inf-16-en.pdf). [↑](#footnote-ref-4)
4. La réunion du Comité consultatif informel sur le centre d’échange a eu lieu du 1er au 4 décembre 2020, après l’établissement du document CBD/SBI/3/8/Add.1; toute contribution du Comité sera donc transmise séparément. [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://www.cbd.int/km/discussion-forum/>. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’Objectif 19, tel qu’énoncé dans l’avant-projet zéro révisé du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ([CBD/POST2020/PREP/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/3064/749a/0f65ac7f9def86707f4eaefa/post2020-prep-02-01-en.pdf)) prévoit que : “d’ici à 2030, faire en sorte que des informations de haute qualité, y compris des connaissances traditionnelles, soient disponibles pour les décideurs et le public, afin d’assurer une gestion efficace de la biodiversité au moyen d’une sensibilisation, de l’éducation et de la recherche.” [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l’Assemblée générale des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-8)
8. Les précédents rapports d’activité sur le centre d’échange sont disponibles dans les documents [CBD/CHM/IAC/2019/1/2](https://www.cbd.int/doc/c/302a/5e2a/2654ddcf499ab4d0f9df3fd4/chmiac-2019-01-02-en.pdf), [CBD/SBI/2/9](https://www.cbd.int/doc/c/0e64/4bac/03c8bcd624df04471e939544/sbi-02-09-fr.pdf) (partie V), [CBD/COP/13/INF/15](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/information/cop-13-inf-14-en.pdf), [PNUE/CBD/COP/12/INF/2](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/information/cop-12-inf-02-en.pdf) et [PNUE/CBD/COP/11/13/Add.2](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-13-add2-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-9)
9. Ceci inclut le centre d’échange de la Convention (<https://chm.cbd.int/search>), le centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques (<http://bch.cbd.int>) et le centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages (<http://absch.cbd.int>). [↑](#footnote-ref-10)
10. Les portails thématiques incluent le portail sur les aires marines d’importance écologique ou biologique ([www.cbd.int/ebsa](http://www.cbd.int/ebsa)), le portail sur les récifs coralliens ([www.cbd.int/coral-reefs/](http://www.cbd.int/coral-reefs/)), le portail d’information sur les connaissances traditionnelles ([www.cbd.int/tk](http://www.cbd.int/tk)), la plateforme de rapprochements au titre de l’Initiative Bio-Bridge (<https://www.cbd.int/biobridge/platform>), la plateforme sur les entreprises et la biodiversité (<http://www.cbd.int/business>), le portail Internet sur les villes et les autorités infranationales (<http://www.cbd.int/subnational>), le Portail du Partenariat GIASI (<http://giasipartnership.myspecies.info>), et le Pavillon des conventions de Rio (<http://www.riopavilion.org>). [↑](#footnote-ref-11)
11. Les outils spécialisés en ligne, accessibles par la plateforme du centre d’échange central, incluent l’outil de présentation des rapports en ligne, le cadre pour l’établissement des rapports financiers, et l’outil de suivi des décisions (<https://www.cbd.int/decisions/tracking/>), la base de données sur les objectifs nationaux ([www.cbd.int/nbsap/objectives/](http://www.cbd.int/nbsap/objectives/)), et la bibliothèque en ligne sur les ressources concernant la biodiversité (<https://chm.cbd.int/>). [↑](#footnote-ref-12)
12. Le Bureau des technologies de l’information et des communications de l’ONU a choisi le système de gestion de contenu Drupal pour les sites Internet de l’ONU. [↑](#footnote-ref-13)
13. <https://accounts.cbd.int>. [↑](#footnote-ref-14)
14. À titre d’exemple, une interopérabilité a été mise en place avec les systèmes d’information et bases de données pertinents de l’Espagne, l’Inde, le Kenya et l’Union européenne, et des partenaires comme InforMEA. D’autres pays ont aussi exprimé leur souhait d’échanger des informations avec le centre d’échange central, en utilisant l’Interface de programmation d’application (API). [↑](#footnote-ref-15)
15. Le code source de ces systèmes en ligne est disponible pour les développeurs, en tant que systèmes ouverts, sur le registre en ligne GitHub à l’adresse : <https://github.com/scbd>. [↑](#footnote-ref-16)
16. Les services de communication de l’information sont accessibles par le biais du centre d’échange de la Convention (<https://chm.cbd.int/>), du centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques (<https://bch.cbd.int/>) et du centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages (<https://absch.cbd.int/>). [↑](#footnote-ref-17)
17. À titre d’exemple, les séances spéciales en ligne tenues du 15 au 18 septembre 2020: <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3-prep>. [↑](#footnote-ref-18)
18. <https://github.com/scbd>. [↑](#footnote-ref-19)
19. Pour plus d’information, voir <https://aseanbiodiversity.org/2020/03/16/asean-training-on-biodiversity-information-exchange-tool-goes-online/>. [↑](#footnote-ref-20)
20. Les participants venaient du Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, et Togo. [↑](#footnote-ref-21)
21. L’outil Bioland est une solution clé en main pour mettre en place des sites Internet pour les centres d’échange nationaux, élaboré par le Secrétariat grâce à un financement du Fonds japonais pour la biodiversité. Cet outil est basé sur le système de gestion de contenu en accès libre Drupal et inclut des formats permettant aux pays de consolider et de présenter des informations nationales sur la biodiversité d’une façon cohérente et dans plusieurs langues. Une démonstration de la mise en place d’un site Internet pour un centre d’échange national utilisant l’outil Bioland figure à l’adresse : <https://demo.chm-cbd.net/>. [↑](#footnote-ref-22)
22. Belgique (<https://www.biodiv.be>), Burundi (<https://bi.chm-cbd.net/>), Canada (<https://biodivcanada.chm-cbd.net/>), France (<https://biodiv.mnhn.fr/>) et Centre de la biodiversité de l’ASEAN (<https://asean.chm-cbd.net/>). [↑](#footnote-ref-23)
23. Voir <https://www.gbif.org/project/79ZRBGx5dNXYpR2ijHKebK/using-the-cbd-clearing-house-mechanism-to-strengthen-biodiversity-data-acquisition-and-data-sharing>. [↑](#footnote-ref-24)
24. Les pays concernés par ce projet sont le Bénin, le Cameroun, la Guinée, Madagascar, le Niger, la République démocratique du Congo et le Togo, ainsi que la Belgique et la France. [↑](#footnote-ref-25)
25. Ces pays sont le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d’Ivoire, la Guinée-Bissau et le Maroc. [↑](#footnote-ref-26)
26. Les 12 pays sont l’Albanie, le Bhoutan, l’Egypte, la Guyane, le Kazakhstan, l’Oman, l’Ouganda, la Palestine, les Pays-Bas, les Philippines, la Suisse et le Zimbabwe. [↑](#footnote-ref-27)
27. Les gagnants du prix pour les sites Internet existants des centres d’échange nationaux sont le Burundi (médaille d’or), la Colombie (médaille d’argent) et le Maroc (médaille de bronze) ; et les gagnants du prix pour les nouveaux sites Internet des centres d’échange nationaux sont l’Indonésie (médaille d’or), le Sri Lanka (médaille d’argent), et la Guinée-Bissau (médaille de bronze). De plus, des certificats de réussite ont été remis au Canada, au Guatemala, au Honduras et à la Malaisie. [↑](#footnote-ref-28)
28. <https://www.cbd.int/chm/network/>. [↑](#footnote-ref-29)
29. https://[www.informea.org](http://www.informea.org). [↑](#footnote-ref-30)
30. Akoma Ntoso (Architecture pour une gestion orientée vers la connaissance des textes normatifs africains, utilisant des normes et ontologies en libre accès) est une norme internationale utilisée pour représenter des documents exécutifs, législatifs et judiciaires d’une manière structurée. [↑](#footnote-ref-31)
31. DaRT est un outil visant à aider les Parties aux accords multilatéraux sur l’environnement (AME) à organiser, à partager et à maintenir des informations, des données et des connaissances dans l’ensemble des conventions, pour faciliter l’établissement des rapports nationaux (<https://dart.informea.org/>). [↑](#footnote-ref-32)
32. [https://environmentlive.unep.org/media/html/situation/situation\_room.html#](https://environmentlive.unep.org/media/html/situation/situation_room.html). [↑](#footnote-ref-33)
33. Le compendium est disponible à l’adresse: <https://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/biodiversitysynergies>. [↑](#footnote-ref-34)
34. <https://ipbes.net/>. [↑](#footnote-ref-35)
35. <https://www.gbif.org/>. [↑](#footnote-ref-36)
36. <https://asean.chm-cbd.net/>. [↑](#footnote-ref-37)
37. <https://www.iucnredlist.org/assessment/sis>. [↑](#footnote-ref-38)
38. Le compendium est disponible à l’adresse: <https://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/biodiversitysynergies>. [↑](#footnote-ref-39)
39. Les rapports des trois réunions du Comité consultatif informel sur le centre d’échange sont disponibles à l’adresse : <https://www.cbd.int/chm/iac/meetings/>. [↑](#footnote-ref-40)
40. Y compris des services d’information, de rapprochement et de réseautage, ainsi que des outils d’appui à la mise en œuvre et à l’établissement des rapports. [↑](#footnote-ref-41)
41. À titre d’exemple, des technologies numériques, comme l’intelligence artificielle, l’analyse des métadonnées, l’informatique en nuage, l’Internet des objets, les téléphones intelligents et l’apprentissage des machines ont rendu possible, plus facile et plus rapide le stockage et la communication de gros volumes de données, afin de découvrir et d’exploiter les données de différentes sources numériques partout dans le monde; d’analyser, intégrer et visualiser les données provenant de différentes sources; et de relier, regrouper et partager des données entre plusieurs systèmes numériques et sites Internet. Les technologies de communication numériques, y compris les vidéoconférences et les médias sociaux, ont aussi facilité la transmission et le partage d’informations et de connaissances. [↑](#footnote-ref-42)
42. Voir le paragraphe 11 de la décision [XI/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-02-fr.pdf), et le document [PNUE/CBD/COP/11/31](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-31-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-43)
43. [CBD/SBI/3/8/Add.1](https://www.cbd.int/doc/c/d393/bc9e/57c0dd2ec1ccf62760e9000f/sbi-03-08-add1-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-44)
44. CBD/SBI/3/8. [↑](#footnote-ref-45)
45. Voir l’annexe III au document [CBD/SBI/3/7](https://www.cbd.int/doc/c/ead3/b5dd/df01b8167fecf8371fce3438/sbi-03-07-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-46)